



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2157

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5°

objet : Aménagement d'une zone 30 - Programme de travaux 2011 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benekadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2157**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5°

objet : **Aménagement d'une zone 30 - Programme de travaux 2011 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3224 du 1er mars 2006, le conseil de Communauté a approuvé le programme d'aménagement d'une zone 30 dans certaines rues des 1er, 2°, 4° et 5° arrondissements de Lyon pour un montant global estimé à 14 000 000 € TTC. Ce programme comporte :

- l'aménagement rendu obligatoire par la réglementation des 100 entrées-sorties donnant accès à la zone définie par l'arrêté,
- l'aménagement de la sécurité d'une quarantaine de carrefours à l'intérieur du périmètre.

Par cette même délibération, le Conseil a également approuvé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour un montant de 2 500 000 € TTC permettant :

- la réalisation des plans topographiques,
- les études urbaines permettant de définir les principes d'aménagement (typologie, matériaux, signalétique, etc.) afin de donner une cohérence d'ensemble à la zone en termes de lisibilité,
- les études et la réalisation de 6 entrées majeures,
- les études de sécurité destinées à identifier les carrefours accidentogènes concernés ainsi que les principes d'amélioration possibles du point de vue de la sécurité.

Une fois ces études réalisées, une concertation a été mise en place dans chaque arrondissement. Les 3 ateliers proposés par arrondissement en 2006 et 2007 ont permis :

- de présenter la démarche globale de la zone 30,
- d'informer sur les principes d'aménagement et les sites retenus (entrées - sorties et carrefours),
- de classer les 140 sites en 3 catégories suivant la priorité retenue après les analyses de proximité.

A l'issue de cette concertation, 18 sites ont été retenus en première priorité sur l'ensemble du périmètre et ont fait l'objet d'études de faisabilité pour une réalisation courant 2008.

Pour financer ces aménagements et par délibération n° 2007-4597 du 18 décembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 1 000 000 € TTC.

Par délibération n° 2009-0507 du 9 février 2009, le conseil de Communauté a approuvé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 3 000 000 € TTC permettant la réalisation du programme de travaux 2009.

Par délibération n° 2010-1332 du 22 mars 2010, le conseil de Communauté a approuvé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 2 500 000 € TTC permettant la réalisation du programme de travaux 2010.

Pour financer la poursuite de ces aménagements et, comme prévu dans le programme initial, il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 2 500 000 € TTC pour réaliser le programme de travaux 2011.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme 2011 de travaux complémentaires d'aménagement de la zone 30 dans les 1er, 2°, 4° et 5° arrondissements de Lyon.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n°1311 individualisée le 1^{er} mars 2006.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 2 500 000 € TTC en dépenses réparti selon l'échéancier suivant :

- 2 500 000 € en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 11 500 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.